

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E
2 7 J U I N 2 0 2 3
A 1 9 h 0 0

Le 27 juin 2023 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

D.2023.06.1 - Comptes de gestion du budget principal et du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Exercice budgétaire 2022.

- 1) d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 3) de déclarer que les comptes de gestion 2022 établis par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles sont conformes aux comptes administratifs 2022 de la communauté d'agglomération ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les deux comptes de gestion 2022 de la communauté d'agglomération susmentionnés.

D.2023.06.2 - Comptes administratifs du budget principal et du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Exercice budgétaire 2022.

- 1) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2022 du Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 2) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2022 du budget principal tels que résumés dans le tableau ci-après :

Budget principal	Montant CA 2022
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	189 964 799,15 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	188 731 945,50 €
Solde de l'exercice	1 232 853,65 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	9 293 385,56 €
Excédent de la section de fonctionnement	10 526 239,21 €
Recettes d'Investissement de l'exercice	12 092 471,36 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	15 447 180,40 €
Solde de l'exercice	-3 354 709,04 €
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-5 818 188,03 €
Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	-9 172 897,07 €
Reste à réaliser de recettes d'investissement	11 270 000,00 €
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	2 507 114,40 €
Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	-410 011,47 €

- 3) d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc joint, en conformité avec le compte de gestion 2022 du Comptable public du Service de Gestion Comptable de Versailles ;
- 4) d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement tels que résumés dans le tableau ci-après :

Budget annexe assainissement	CA 2022
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	4 570 405,76
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	5 830 698,83
Solde de l'exercice	-1 260 293,07
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	5 334 992,12
Excédent de la section de fonctionnement	4 074 699,05
Recettes d'Investissement de l'exercice	5 059 187,61
Dépenses d'Investissement de l'exercice	3 592 386,94
Solde de l'exercice	1 466 800,67
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	4 520 122,65
Excédent de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	5 986 923,32
Reste à réaliser de recettes d'investissement	360 672,00
Reste à réaliser de dépenses d'investissement	3 231,74
Capacité de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)	6 344 363,58

- 5) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et de dire que les sommes ont été reprises dans le budget primitif 2023 de la communauté d'agglomération ;
- 6) de préciser que la présentation synthétique du compte administratif 2022 pour chacun des budgets est jointe en annexe à la présente délibération.

D.2023.06.3 - Affectation du résultat du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2022.

- 1) que le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit 10 526 239,21 €, est repris au budget principal 2023 :
 - à la ligne budgétaire 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 410 011,47 €,
 - à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 10 116 227,74 € ;
- 2) de préciser que les crédits ainsi affectés ont été repris par anticipation dans le budget primitif 2023 du budget principal de la Communauté d'agglomération.

D.2023.06.4 - Décision modificative n°1 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice 2023.

- 1) de modifier l'échéancier des crédits de paiement 2023 (CP) liés à l'autorisation de paiement (AP) 2019-001 : « fibre optique : liaison entre les mairies » sans modifier le montant de l'AP voté par la communauté d'agglomération de Versailles Grand ;
- 2) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP N°	2016-003	2017-006	2018-001	2018-003
Objet	Echangeur A86	Piste cyclable vallée de la Bièvre	Déchèterie intercommunale et parking	Fonds de concours Plan de développement intercommunal
Chapitre	204	23	714	204
CP réalisés avant 2023	85 998,60 €	1 971 858,71 €	3 949 372,22 €	4 418 132,98 €
CP 2023	334 000,00 €	100 000,00 €		677 114,87 €
CP 2024	123 800,00 €	108 141,29 €	140 627,78 €	262 855,13 €
CP 2025	142 201,40 €			
Montant voté de l'Autorisation de Programme	686 000,00 €	2 180 000,00 €	4 090 000,00 €	5 358 102,98 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2021.06.9 du 29/06/2021	D.2023.04.8 du 04/04/2023
AP N°	2019-001	2020-001	2020-002	2020-005
Objet	Fibre optique : liaison entre les mairies	Fonds de concours retour incitatif 2020	Création halte allée royale de Villepreux tram 13	Moulin de Saint Cyr
Chapitre	1219	204	204	23
CP réalisés avant 2023	3 119 010,49 €	2 356 830,00 €	605 176,47 €	3 775 656,91 €
CP 2023	1 650 000,00 €	320 368,00 €	1 400 000,00 €	4 000 000,00 €
CP 2024	730 989,51 €		494 823,53 €	1 000 000,00 €
CP 2025				324 343,09 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	5 500 000,00 €	2 677 198,00 €	2 500 000,00 €	9 100 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2019-04-04 du 02/04/2019	D.2020.10.12 du 06/10/2020	D.2020.03.6 du 03/03/2020	D.2021.11.1 du 30/11/2021

AP N°	2021-001	2021-002	2021-003	2022-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2021	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	Allée royale de Villepreux	Fonds de concours retour incitatif 2022
Chapitre	204	20	612	204
CP réalisés avant 2023	1 346 969,32 €	388 877,37 €	627 967,36 €	95 413,00 €
CP 2023	2 200 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	972 000,00 €
CP 2024	849 037,68 €	1 011 122,63 €	800 000,00 €	1 943 443,00 €
CP 2025			272 032,64 €	876 587,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	4 396 007,00 €	2 200 000,00 €	2 500 000,00 €	3 887 443,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2021.10.4 du 05/10/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2022.06.4 du 29/06/2022
AP N°	2022-002	2022-003	2022-004	2022-005
Objet	Vidéoprotection phase 3	Office de tourisme intercommunal à Versailles	Soutien agriculture urbaine et périurbaine	Salle orchestre CRR école Lully-Vauban
Chapitre	110	112	204	21
CP réalisés avant 2023	2 511 695,92 €	146 911,74 €	10 342,00 €	0,00 €
CP 2023	2 650 000,00 €	2 000 000,00 €	135 000,00 €	500 000,00 €
CP 2024	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	200 000,00 €	654 530,00 €
CP 2025	838 304,08 €	294 088,26 €	554 658,00 €	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	8 000 000,00 €	4 441 000,00 €	900 000,00 €	1 154 530,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2022.11.9 du 29/11/2022
AP N°	2022-006	2023-001	TOTAL AP	Autorisation d'engagement en fonctionnement (AE) n°2022-001

Objet	Fonds de concours travaux école de musique La Celle St Cloud	Travaux eaux pluviales 2023		Participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi
Chapitre	204	21		
CP réalisés avant 2023	0,00 €		25 410 213,09 €	
CP 2023		900 000,00 €	18 638 482,87 €	
CP 2024	227 500,00 €	1 300 000,00 €	14 115 881,04 €	
CP 2025		1 300 000,00 €	5 133 203,98 €	490 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	227 500,00 €	3 500 000,00 €	63 297 780,98 €	490 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.11.9 du 29/11/2022	D.2023.04.8 du 04/04/2023		D.2022.04.6 du 05/04/2022

- 3) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2023, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

Décision modificative n°1 année 2023 du budget principal de VGP									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
						Dépenses	Recettes	Commentaires	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						841 733,00 €	841 733,00 €		
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Décl. Dir°				
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT						841 733,00 €	841 733,00 €		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						-193 267,00 €			
Chap. 65 : Autres charges de gestion courante						73 000,00 €			
65	65748	311	C2200			Subventions autres personens de droit privé	73 000,00 €		Culture : complément pour subventions aux écoles de musique
Chap. 67 : Charges exceptionnelles						26 733,00 €			
67	673	01	C2010			Titres annulés sur exercice antérieur	26 733,00 €		Finances : provision pour annulation de titres émis sur exercices antérieurs
Chap. 68 : Dotations aux provisions et dépréciations						-293 000,00 €			
68	6866	60	C2010			Provision pour dépréciation des éléments financiers	-293 000,00 €		Finances : montant de la provision des impayés liés au remboursement du fonds de résilience (21 k€) très inférieur aux crédits prévus au BP 2023 (314 k€)
Chap. 023 : Virement à la section d'investissement						1 035 000,00 €			
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	1 035 000,00 €		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							841 733,00 €		
Chap. 74 : Dotations et participations							591 541,00 €		
74	741124	01	C2010			Dotation d'intercommunalité des EPCI	7 022,00 €		Finances : ajustement du montant suite à la notification de la DGF : dotation d'intercommunalité
74	741126	01	C2010			Dotation de compensation des EPCI	252 905,00 €		Finances : ajustement du montant suite à la notification de la DGF : dotation de compensation de la part salaire de l'ex-taxe professionnelle
74	74758	821	C213001		BUSCASQ YPS	Participations des autres groupements	17 000,00 €		Transports : régularisation recette 2022 non recouvré : participation CA Paris Saclay aux lignes GHP et J
74	74832	01	C2010			Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	314 614,00 €		Finances : régularisation recette 2022 non comptabilisées : Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTRP) encaissé en juillet 2022
Chap. 77 : Produits spécifiques							250 192,00 €		
77	775	01	C2010			Produits des cessions d'immobilisation	250 192,00 €		Aménagement : produit de la cession en 2022 d'une parcelle à la SNCF à St Cyr l'Ecole

SECTION D'INVESTISSEMENT								Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT								1 035 000,00 €	1 035 000,00 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT								1 035 000,00 €	0,00 €	
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme	AP n°				
Opération-chapitre 1219 : Fibre optique								800 000,00 €		
1219	21538	10	C240001		AAMUR096	2019-001	Autres réseaux	800 000,00 €		Fibre optique : complément crédits de paiement dans le cadre de l'AP votée (réseaux de transport : Saint Cyr /Fontenay, St Cyr/Bailly, Buc/Jouy)
Opération-chapitre 612 : Allée Royale de Villepreux								205 000,00 €		
612	2111	501	C2110		ADEPUR084		Terrains nus	205 000,00 €		Allée Royale (du terrain des gens du voyage à l'A12) : acquisition de parcelles près de l'autoroute et près de la ferme de Gally
Opération-chapitre 918 : Informatique VGP (matériels et logiciels)								30 000,00 €		
918	21838	020	B1300		CANNUEL18 1		Autres matériels informatiques	30 000,00 €		Administration générale : complément lié à une sous-évaluation au BP 2023 du renouvellement du matériel informatique
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT									1 035 000,00 €	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement									1 035 000,00 €	
021	021	01	C2010				Virement de la section de fonctionnement	1 035 000,00 €		Finances : virement complémentaire (RF - DF)

D.2023.06.5 - Taxe de séjour de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Tarifs 2024.

- 1) de rappeler que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a assujetti depuis le 1^{er} janvier 2023 à la taxe de séjour au réel l'ensemble des natures d'hébergement mentionnées à l'article R.2333-44 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à savoir :
 - a. les palaces,
 - b. les hôtels de tourisme, dont les auberges collectives,
 - c. les résidences de tourisme,
 - d. les meublés de tourisme,
 - e. les villages de vacances,
 - f. les chambres d'hôtes,
 - g. les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
 - h. les terrains de camping, les terrains de caravanage, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
 - i. les ports de plaisance,
 - j. les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées précédemment ;
- 2) de fixer les tarifs au réel applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sur les 17 communes de l'agglomération de Versailles Grand Parc **du département des Yvelines** :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale 2024	Tarif applicable au 1 ^{er} janvier 2024 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle régionale de 15 %	Taxe totale (taxe additionnelle régionale de 15 % comprise)
Palaces	0,70 € - 4,60 €	4,60 €	0,69 €	5,29 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles , résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 € - 3,30 €	3,30 €	0,50 €	3,80 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles , résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 € - 2,50 €	2,50 €	0,38 €	2,88 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles , résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 € - 1,60 €	1,60 €	0,24 €	1,84 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles , résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 € - 1,00 €	1,00 €	0,15 €	1,15 €

Hôtels de tourisme 1 étoile , résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 € - 0,80 €	0,80 €	0,12 €	0,92 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 € - 0,60 €	0,60 €	0,09 €	0,69 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,03 €	0,23 €

- 3) d'adopter le taux suivant applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement au réel sur les communes de l'agglomération de Versailles Grand Parc **du département des Yvelines** :

Hébergements	Fourchette légale 2024	Tarif applicable au 1 ^{er} janvier 2024 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle régionale de 15 % au profit de la Société du Grand Paris
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements non listés dans le tableau ci-dessus	1% - 5 %	5 %*	+ 15 % du tarif calculé

*Le taux s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif maximum voté (4,60 € + 0,69 € de taxe additionnelle, soit 5,29 €). Le coût de nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

- 4) de fixer les tarifs suivants au réel applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sur la commune de l'agglomération de Versailles Grand Parc **du département de l'Essonne (Bièvres)** :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale 2024	Tarif applicable au 1 ^{er} janvier 2024 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle régionale et départementale de 25 % (au profit de la Société du Grand Paris 15 % et du département de l'Essonne 10 %)	Taxe totale (taxe additionnelle régionale de 25 % comprise)
Palaces	0,70 € - 4,60 €	4,60 €	1,15 €	5,75 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles , résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 € - 3,30 €	3,30 €	0,83 €	4,13 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles , résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 € - 2,50 €	2,50 €	0,63 €	3,13 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles , résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 € - 1,60 €	1,60 €	0,40 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles , résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 € - 1,00 €	1,00 €	0,25 €	1,25 €
Hôtels de tourisme 1 étoile , résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 € - 0,80 €	0,80 €	0,20 €	1,00 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristique équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 € - 0,60 €	0,60 €	0,15 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,05 €	0,25 €

- 5) d'adopter le taux suivant applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement au réel sur la commune de l'agglomération de Versailles Grand Parc du **département de l'Essonne (Bièvres)** :

Hébergements	Fourchette légale 2024	Tarif applicable au 1er janvier 2024 (par personne et nuitée)	Taxe additionnelle régionale et départementale de 25 % au profit de la Société du Grand Paris 15 % et du département de l'Essonne 10 %
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement l'exception des hébergements non listés dans le tableau ci-dessus	1% - 5 %	5 %*	+ 25 % du tarif calculé

*Le taux s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif maximum voté (4,60 € + 1,15 € de taxe additionnelle, soit 5,75 €). Le coût de nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

- 6) d'appliquer les exonérations prévues à l'article L.2333-31 du CGCT, soit :
- les personnes mineures,
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans Versailles Grand Parc,
 - les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit quel que soit le nombre d'occupants (seuil fixé par le Conseil communautaire),
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- 7) que les hébergeurs doivent déclarer et reverser trimestriellement (au 15 du mois suivant) sur le compte de la régie de recettes de la taxe de séjour de Versailles Grand Parc (VGP) :
- a. 1^{er} trimestre : 15 avril,
 - b. 2^{ème} trimestre : 15 juillet,
 - c. 3^{ème} trimestre : 15 octobre,
 - d. 4^{ème} trimestre : 15 janvier de l'année suivante ;
- 8) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent ;
- 9) de notifier cette délibération aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

D.2023.06.6 - Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Demande de solde d'un fonds de concours à la commune des Loges-en-Josas.

- 1) d'attribuer le solde du fonds de concours accordé à la commune des Loges-en-Josas, membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2020, soit un montant de 53 944 €, pour le financement des opérations suivantes, d'un montant de 123 869,08 € HT : travaux de voirie, travaux de bâtiment, achat matériel roulant et aménagement divers ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 42,55 % du coût hors taxe précité, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1^{er} décembre 2024 ;
- 5) que la commune des Loges-en-Josas devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours.

D.2023.06.7 - Mutualisation de services entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres :

- régularisation de l'exercice 2022,
- reconduction du service commun relatif aux interventions de proximité sur les avaloirs,
- création d'un service commun avec la ville de Jouy-en-Josas en matière d'ingénierie de projet pour la Cité de la Toile,
- modification du calcul de l'avance perçue par la ville de Versailles au titre de sa convention.

- 1) d'approuver la reconduction du service commun en matière d'interventions de proximité sur les avaloirs, géré par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, ainsi que l'avenant à la convention de mutualisation passée entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération ;
- 2) d'approuver la création d'un service commun en matière d'ingénierie de projet entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Jouy-en-Josas ;
- 3) d'approuver la régularisation de l'exercice 2022 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la ville de Versailles, qui conduit à un montant global de 6 955,11 € à verser par la communauté d'agglomération à la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 4) d'approuver la régularisation de l'exercice 2022 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la ville de Vélizy-Villacoublay, qui conduit à un montant global de 424,26 € à recouvrer par la ville de Vélizy-Villacoublay auprès de la communauté d'agglomération, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 5) d'approuver l'avenant à la convention de mutualisation passée entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération relatif à la simplification du versement des montants prévisionnels dûs au titre de la convention de mutualisation ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les différents avenants et conventions à intervenir avec les communes membres de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 7) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2023.06.8 - Actualisation des désignations de représentants de la communauté d'agglomération au sein de commissions et organismes de Versailles Grand Parc.

Commissions thématiques permanentes "Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel", "Transports et Mobilités" et "Culture" (10ème actualisation).

Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) (3ème actualisation).

Conseil d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) (3ème actualisation).

- 1) d'élire au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les représentants suivants au sein des commissions permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
 - M. Bruno Guillon en qualité de suppléant(e) au sein de la commission « Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel » pour la commune de Buc,
 - M. Olivier Lucas en qualité de titulaire au sein de la commission « Transports et Mobilités » pour la commune des Loges-en-Josas ;
- 2) les listes actualisées des représentants des communes membres de Versailles Grand Parc au sein des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020-2026 sont donc les suivantes :

COMMISSION 1 Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation et Personnel

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Alain Nourissier	-----
- Versailles :	Erik Linquier	Xavier Guitton
- Versailles :	Charles Rodwell	Eric Dupau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Bertrand Ménigault
- 3 Bièvres :	Caroline Bougot	Paul Parent
- 4 Bois d'Arcy :	Elise Thai Thien Nghia	Quentin Delaunay
- 5 Bougival	Thierry Augier	Nathalie Jaquemet
- 6 Buc	John Colleemallay	Bruno Guillon
- 7 Châteaufort	Bernard Lérisson	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson

- 9 Jouy-en -Josas	Marc Bodin	Agnès Prieur
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Pierre Quignon-Fleuret	Laurent Dufour
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
- 12 Les Loges-en-Josas	Sylvie Perraud	Nicole Marchais
- 13 Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Guy de Beauregard
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Yves Jourdan
- 16 Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
- 17 Vélizy-Villacoublay	Jean-Pierre Conrié	Valérie Péresse
- 18 Viroflay	Olivier Lebrun	Laurent Sassier

COMMISSION 2 Commission Ville intelligente et Attractivité économique

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Dominique Roucher-de-Roux	Eric Dupau
- Versailles :	François Darchis	Martine Schmit
- Versailles :	Jean-Pierre de Roussane	Béatrice Rigaud-Juré
- Versailles :	Fabien Bouglé	Moncef Elacheche
- Versailles :	Anne-France Simon	Sylvie Piganeau
- 2 Bailly :	Eric Verspieren	Hervé Dewynter
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Braconnier-de-Oliveira	Grégory Flamery
- 5 Bougival	Arnold Pelligri	Marie-Ange Dugast
- 6 Buc	Celeste Messina	John Colleemallay
- 7 Châteaufort	Yohann Lavialle	Sandrine Murgadella
- 8 Fontenay-le-Fleury	Bruno Gaultier	Luc Videau
- 9 Jouy-en -Josas	Christophe Ruault	Gilles Curti
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Richard Lejeune	Bruno-Olivier Bayle
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Tanneguy Audic de Quernen	Lucie Loncle Duda
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Marie Gérard	Georges Gérard
- 13 Noisy-le-Roi	Cyrille Fréminet	Christophe Molinski
- 14 Rennemoulin	Laurent Clavel	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
- 16 Toussus-le-Noble	Vanessa Auroy	Pierre Lancina
- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Arnaud Bertrand
- 18 Viroflay	Christine Caron	Arnaud Brosset

COMMISSION 3 Commission Transports et Mobilités

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuel Lion	Arnaud Poulain
- Versailles :	Martine Schmit	Philippe Pain
- Versailles :	Eric Dupau	Marie-Agnès Amabile
- 2 Bailly :	Denis Petitmengin	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Philippe Baud	Marc Suspize
- 4 Bois d'Arcy :	Laurent Brot	Sébastien Allouche
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Bernard Million-Rousseau	Stéphane Touvet
- 7 Châteaufort	Etienne Dupont	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Samer El Sokhon	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Jean-François Poursin	François Bréjoux
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Benoît Vignes	Vincent Pouyet
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle Duda	Martine Bellier
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Houria Bensekhria
- 13 Noisy-le-Roi	Roch Dossou	Marc Timsit
- 14 Rennemoulin	Bertrand Delhotel	François-Xavier Schütz
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Vladimir Boire	Freddy Clairembault
- 16 Toussus-le-Noble	Nicolas Coutelin	Cédric Chaplain

- 17 Vélizy-Villacoublay	Nathalie Brar-Chauveau	Johanne Ledanseur
- 18 Viroflay	Jean-Philippe Olier	Valérie Maidon

COMMISSION 4 Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme et JO

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Claire Chagnaud-Forain	Nicolas Fouquet
- Versailles :	Olivier de La Faire	Michel Bancal
- Versailles :	Florence Mellor	Thierry Duguet
- 2 Bailly :	Sabrina Tourmetz	Charlotte Logeais
- 3 Bièvres :	Dan Atlan	Dorothee Brénéol
- 4 Bois d'Arcy :	Elodie Dézécot	Philippe Giudicelli
- Bois d'Arcy :	Jocelyne Hannier	-----
- 5 Bougival	Nathalie Jaquemet	Françoise Rouaix
- 6 Buc	Stéphane Touvet	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Christiane Latrace
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Bruno Gaultier
- 9 Jouy-en -Josas	Didier Morin	Anne-Marie Briand
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Michel Auboin	Laurence Josset
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Christophe Kongsdorff	Violaine Charpentier
- 12 Les Loges-en-Josas	Valérie Petitbon	Odile Conroy
- 13 Noisy-le-Roi	Delphine Fourcade	Stéphane Moreau
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Marie-Laure Rousseau	Kamel Hamza
- 16 Toussus-le-Noble	Pierre Lancina	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Magali Lamir	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean Bernicot	Bertrand Schneider

COMMISSION 5 Commission Culture

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Emmanuelle de Crepy	Muriel Vaislic
- Versailles :	Anne-Lise Josset	Michel Lefèvre
- Versailles :	Anne-Lys de Haut de Sigy	Marie-Pascale Bonnefont
- 2 Bailly :	Bertrand Ménigault	Maelys Luxor
- 3 Bièvres :	Christelle de Beaucorps	Dan Atlan
- 4 Bois d'Arcy :	Eugénia Dos Santos	Céline Simon
- 5 Bougival	Sophie Level	Gael Diot
- 6 Buc	Maguy Ragot-Villard	Annie Sainsily
- 7 Châteaufort	Yonel Gounot	Adeline Bodin
- 8 Fontenay-le-Fleury	Anne Fougères	Pascale Renaud
- 9 Jouy-en -Josas	-----	Véronique Aumont
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Valérie Laborde	Geneviève Salsat
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Tanneguy Audic de Quermen
- 12 Les Loges-en-Josas	Jean-Cosme Rivière	Sébastien Mériaux
- 13 Noisy-le-Roi	Dominique Servais	Audrey de Fornel
- 14 Rennemoulin	Bernard Feys	Arnaud Hourdin
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Sophie Marvin	Fanny Achart-Victor
- 16 Toussus-le-Noble	Nadia Benjak	Christine des Saints
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Alexandre Richefort
- 18 Viroflay	Jane-Marie Hermann	Patrick Omhovere

COMMISSION 6 Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

	Titulaires	Suppléants
- 1. Versailles :	Gwilherm Poullennec	Xavier Guitton
- Versailles :	Philippe Pain	Martine Schmit
- Versailles :	Dominique Roucher-de Roux	François Darchis
- Versailles :	Moncef Elacheche	Marie Pourchot
- 2 Bailly :	Caroline Bouis	Mathieu Belkebir
- 3 Bièvres :	Hubert Hacquard	Marianne Ferry
- 4 Bois d'Arcy :	Jérémy Demassiet	Jean-Pierre Bughin
- 5 Bougival	Vincent Mezure	Jean-Michel Hua
- 6 Buc	Jean-Christophe Hilaire	Bernard Million-Rousseau
- 7 Châteaufort	Emilien Nivet	Patrice Berquet
- 8 Fontenay-le-Fleury	Philippe Grognet	Yannick Le Goaec
- 9 Jouy-en -Josas	François Bréjoux	Alexandre Jamet
- 10 La Celle-Saint-Cloud	Jean-Christian Schnell	Georges Lefébure
- La Celle-Saint-Cloud	Jean-François Baraton	-----
- 11 Le Chesnay-Rocquencourt	Violaine Charpentier	Benoît Ribert
- Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-François Peumery	-----
- Le Chesnay-Rocquencourt	Dorothee Bilger	-----
- 12 Les Loges-en-Josas	Olivier Lucas	Lyse-Marie Clisson
- 13 Noisy-le-Roi	Jérôme Duvernoy	Jean-François Vaquiéri
- 14 Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Benjamin Develay
- 15 Saint-Cyr-l'Ecole	Isidro Dantas	Ahmed Belkacem
- Saint-Cyr-l'Ecole	Lydie Dulongpont	Armelle Agneray
- 16 Toussus-le-Noble	Muriel Costermans	François Cheron
- 17 Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Frédéric Hucheloup
- 18 Viroflay	Jean-Michel Issakidis	Antoine Beis

- 3) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation de M. Bruno Guillon en qualité de représentant suppléant de la communauté d'agglomération au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) pour la mandature 2020-2026, en remplacement de M. Michel Fastré ;
- 4) La liste actualisée des représentants de la communauté d'agglomération au sein de la CLETC est la suivante :

	COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1	Bailly	Eric Verspieren	Siam Roussel
2	Bièvres	Anne Pelletier-le-Barbier	Paul Parent
3	Bois d'Arcy	Christian Robieux	Évelyne Maréchal-Lair
4	Bougival	Thierry Augier	Luc Wattelle
5	Buc	John Colleemallay	Bruno Guillon
6	Châteaufort	Patrice Berquet	Bernard Lerisson
7	Fontenay-le-Fleury	Anne-Sophie Bodarwe	Alain Sanson
8	Jouy-en-Josas	Marc Bodin	Gilles Curti
9	La Celle Saint-Cloud	Michel Auboin	Pierre Quignon-Fleuret
10	Le Chesnay- Rocquencourt	Christophe Konsdorff	Martine Bellier
11	Les Loges-en-Josas	Nicole Marchais	Georges Géralt
12	Noisy-le-Roi	Géraldine Lardennois	Marc Tourelle
13	Rennemoulin	Arnaud Hourdin	Sylvain Aguirre
14	Saint-Cyr-l'Ecole	Henri Lancelin	Lydie Duchon
15	Toussus-le-Noble	Thomas Haudecoeur	Muriel Costermans
16	Vélizy-Villacoublay	Pascal Thévenot	Jean-Pierre Conrié
17	Versailles	Alain Nourissier	Dominique Roucher-de Roux
18	Viroflay	Olivier Lebrun	----

- 5) d'actualiser comme suit la liste des représentants du Conseil communautaire au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc :

1. Eugénia Dos Santos
2. Maguy Ragot-Villard
3. Laurent Dufour
4. Emmanuelle de Crépy
5. Claire Chagnaud-Forain
6. Muriel Vaislic
7. Brigitte Chaudron
8. Jane-Marie Hermann
9. Aelys Catta

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président

(signé)

François de MAZIERES
Maire de Versailles

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Décisions prises par le Président et le Bureau

sur le fondement de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE		
N°	Objet	Date
dB.2023.017	Approbation de la convention-cadre d'indemnisation et du modèle de la convention subséquente pour la mise en compatibilité des biens de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express.	23/03/2023
dB.2023.018	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Immobilière du Moulin Vert de 363 744 € pour l'opération de 6 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 135 rue André Le Bourblanc à Noisy-le-Roi.	23/03/2023
dB.2023.019	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Immobilière du Moulin Vert de 539 497 € pour l'opération de 9 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 137 rue André Le Bourblanc à Noisy-le-Roi.	23/03/2023
dB.2023.020	Renouvellement de la convention d'occupation temporaire entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association BGE Yvelines, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la maison des entreprises Adoption de conventions d'occupation temporaire entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'association Suzanne Michaux et la société APSIE, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la maison des entreprises.	23/03/2023
dB.2023.021	Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'attribution d'aides à la mise en conformité de la partie privée des branchements à l'assainissement collectif.	23/03/2023
dB.2023.022	Règlement intérieur de la gare routière de Versailles Chantiers.	13/04/2023
dB.2023.023	Convention particulière pour les lignes de bus 000-529-415 du réseau de Saint-Quentin-en-Yvelines / Ile-de-France Mobilités et 000-527-263 du réseau Vélizy Vallées / Ile-de-France Mobilités conclue entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	13/04/2023
dB.2023.024	Attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle de 888 845 € pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc.	20/04/2023
dB.2023.025	Décision de fin pour le renouvellement du marché "sensibilisation au tri et à la prévention des déchets".	20/04/2023
dB.2023.026	Renouvellement de la mise à disposition d'un agent titulaire de Versailles Grand Parc auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal.	20/04/2023
dB.2023.027	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AFM-Téléthon dans le cadre de la quatrième édition de la fête du vélo organisée par Versailles Grand Parc.	12/05/2023
dB.2023.028	Accueil du pôle art dramatique du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc au théâtre Montansier.	12/05/2023
dB.2023.029	Signature du protocole transactionnel entre l'Etat, la ville de Saint-Cyr-L'École, Versailles Grand Parc et les consorts Reynard.	22/05/2023
dB.2023.030	Modification du montant de subvention de fonctionnement annuelle pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc à 896 977 €.	12/05/2023
dB.2023.031	Adoption de la convention d'occupation temporaire entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economique, pour l'utilisation de salles de réunion à la maison des entreprises.	26/05/2023
dB.2023.032	Renouvellement de la convention entre Versailles Grand Parc et l'éco-organisme ECO TLC-Refashion pour la collecte et la valorisation des déchets textiles, linges de maison et chaussures.	26/05/2023
dB.2023.033	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social IMMOBILIERE 3F de 7 275 000 € pour l'opération de 41 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 115 rue de Paris à Bièvres.	26/05/2023
dB.2023.034	Convention avec l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay et attribution de subvention dans le cadre de la participation à l'évènement ' Paris Saclay SPRING 2023 '.	26/05/2023

dB.2023.035	Convention de partenariat entre CA VGP et le Groupement d'Intérêt Public Activity pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre du Grand Paris Express (ligne 18).	09/06/2023
-------------	--	------------

DECISIONS DU PRESIDENT		
N°	Objet	Date
dP.2023.013	Contrat d'objectif territorial (COT) : référentiels climat air énergie et économie circulaire.	12/05/2023
dP.2023.014	Signature du Contrat d'adhésion au "service d'accès expert aux données de validation" d'Île de France Mobilités.	13/04/2023
dP.2023.015	Ouverture de comptes à terme pour la gestion de la trésorerie du budget principal et du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	04/04/2023
dP.2023.017	Ouverture de compte à terme pour la gestion de la trésorerie du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	11/04/2023
dP.2023.018	Budget annexe assainissement: remboursement anticipé du prêt du Crédit Mutuel d'Ile-de-France n°10278 00596 000404970 04 / 10278 00596 000200344 01.	23/05/2023
dP.2023.019	Ouverture d'un troisième compte à terme pour la gestion de la trésorerie du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	27/04/2023
dP.2023.020	Provision comptable de 20 157,60 € sur le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : impayés liés aux remboursements des avances du fonds de résilience aux entreprises.	12/05/2023
dP.2023.021	Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de soutien aux conservatoires et du Plan Chorale 2023 .	12/05/2023
dP.2023.022	Ouverture d'un quatrième compte à terme pour la gestion de la trésorerie du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	12/05/2023
dP.2023.024	Remboursement anticipé à l'Agence de l'Eau Seine Normandie des avances versées aux budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	30/05/2023

La décision dP.2023.023 est en cours de rendu exécutoire et sera rapportée à une prochaine séance

Présentation synthétique du compte administratif 2022

Budget principal de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

VUE GENERALE :

Le compte administratif 2021 génère un excédent de fonctionnement de 10,5 M€ et un besoin de financement des investissements de 0,4 M€. Le résultat net de 10,1 M€ a été repris lors du vote du BP 2023.

Ce résultat comptable de 10,1 M€ révèle l'absence de marge de manoeuvre pour les exercices futurs, car il intègre deux emprunts d'un montant de 11 M€ contractualisés (figurant dans les restes à réaliser de recettes d'investissement) qui seront mobilisés en 2023.

	Total budgété 2022	Montant CA 2022	Reste à réaliser	Crédits annulés
Recettes de Fonctionnement de l'exercice	186 182 800,24 €	189 964 799,15 €		3 781 998,91 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (hors virement vers la section d'investissement)	191 576 185,80 €	188 731 945,50 €		-2 844 240,30 €
Solde de l'exercice	-5 393 385,56 €	1 232 853,65 €		
Résultat reporté de l'exercice précédent (002)	9 293 385,56 €	9 293 385,56 €		
Excédent de la section de fonctionnement	3 900 000,00 €	10 526 239,21 €		
Recettes d'Investissement de l'exercice (hors virement de la section d'investissement)	26 869 497,22 €	12 092 471,36 €	11 270 000,00 €	-3 507 025,86 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	24 951 309,19 €	15 447 180,40 €	2 507 114,40 €	-6 997 014,39 €
Solde de l'exercice	5 818 188,03 €	-3 354 709,04 €	8 762 885,60 €	
Résultat reporté de l'exercice précédent (001)	-5 818 188,03 €	-5 818 188,03 €		
Déficit de la section d'investissement (hors restes à réaliser)	0,00 €	-9 172 897,07 €	8 762 885,60 €	
Besoin de la section d'investissement (avec les restes à réaliser)			-410 011,47 €	
Résultat repris au BP 2023 en recettes de fonctionnement			10 116 227,74 €	

DETTE

	CA 2022
Dettes au 31 décembre	0 €
Garanties d'emprunts au 31/12 aux bailleurs sociaux	128 791 807 €
<i>En % des recettes réelles de fonctionnement</i>	72%
Garanties d'emprunts au 31/12 à la SEM PATRIMONIALE SATORY MOBILITE	2 226 582 €
Total des garanties d'emprunts	131 018 388 €

FISCALITE

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2010.

Taux 2022	
Cotisation Foncière des Entreprises	18,86%
Taxe d'enlèvement des ordures	5,39%

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

VUE GENERALE :

Le budget annexe assainissement Régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se composait uniquement de la commune de Versailles jusqu'au 30 juin 2022. A compter du 1er juillet 2022, il a fusionné avec les budgets annexes DSP et Marchés et a été renommé "budget annexe assainissement".

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe assainissement révèle un déficit d'exploitation d'1,3 M€ et génère un excédent d'investissement d'1,5 M€. Le résultat net de 10,4 M€ a été repris lors du vote du BP 2023.

	arrondi en euros	Budget voté 2022	Réalisations 2022 avec rattachements	Résultat reporté 2021 (002, 001)	Reports 2022 sur 2023	Total CA 2022
		A	B	C	D	E = B + C + D
1	Recettes d'exploitation	9 746 297,29 €	4 570 405,76 €	5 334 992,12 €	0,00 €	9 905 397,88 €
2	Dépenses d'exploitation	7 779 326,00 €	5 830 698,83 €	0,00 €	0,00 €	5 830 698,83 €
3 = 1 - 2	Excédent d'exploitation	1 966 971,29 €	-1 260 293,07 €	5 334 992,12 €	0,00 €	4 074 699,05 €
4	Recettes d'investissement	11 072 170,40 €	5 059 187,61 €	4 520 122,65 €	360 672,00 €	9 939 982,26 €
5	Dépenses d'investissement	9 123 357,24 €	3 592 386,94 €	0,00 €	3 231,74 €	3 595 618,68 €
6 = 4 - 5	Besoin de financement	1 948 813,16 €	1 466 800,67 €	4 520 122,65 €	357 440,26 €	6 344 363,58 €
3 + 6	Résultat net global	3 915 784,45 €	206 507,60 €	9 855 114,77 €	357 440,26 €	10 419 062,63 €

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe assainissement peut se synthétiser de la manière suivante :

Dépenses Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges entretien	345 751	Redevance	2 265 100
Rembt salaires/supports	1 542 126	PFAC	483 881
Amortissements	3 581 923	Contribution eaux pluviales	460 581
Intérêts	27 254	Amortissement subventions	638 273
Titres annulés sur exercices antérieurs	56 992	Mutualisation Ville de Versailles	68 604
Subventions exceptionnelles	34 171	FCTVA	12 767
Rattachements 2021	242 482	Autres	73 402
Total	5 830 699	Résultat reporté de 2021	5 334 992
Autofinancement	4 074 699	Rattachements 2021	567 799
Dépenses d'investissement		Total	9 905 398
Amortissements subventions	638 273	Recettes d'investissement	
Rembt capital dette	386 787	Autofinancement	0
Travaux subventionnés	2 336 760	Amortissement	3 581 923
Frais d'études / insertion	15 413	Subventions	939 560
Acquisitions	215 154	Emprunt	92 235
		FCTVA	445 470
Restes à réaliser au 31/12	3 232	Affectation du résultat 2021	0
Total	3 595 619	Résultat reporté de 2021	4 520 123
		Restes à réaliser au 31/12	360 672
		Total	9 939 982

L'excédent du budget annexe assainissement se justifie par le vote d'investissements pluriannuels qu'il faut financer sur plusieurs exercices :

AP N°	2022-001A
Objet	Travaux d'assainissement 2022
Montant voté de l'Autorisation de Programme	8 000 000,00 €
CP réalisés en 2022	1 276 748,51 €
CP à prévoir sur les exercices suivants	6 723 251,49 €

Dette au 31/12/2022	5 141 409 €
Dont dette à taux 0	1 617 787 €
Dont dette à un taux >0 %	3 523 622 €